



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2015

Le seize décembre deux mille quinze, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sainte-Croix-de-Mareuil, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires : 47
Présents : 39
Votants : 43 dont 4 pouvoirs

Date de la convocation : 9 décembre 2015

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Martial CANDEL, Guy-José LAGARDE (suppléant de Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISSOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant de Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Jean-Claude CARTAUD (suppléant de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, François THOMAS, Fabienne THORNE,

Etaient absents : (excusés) : Mesdames et Messieurs Anne-Marie CLAUZET, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Olivier CHABREYROU, Sylvie MAZIERES, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoirs : 4

Monsieur Olivier CHABREYROU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUVY
Madame Anne-Marie CLAUZET a donné pouvoir à Madame Fabienne THORNE
Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD
Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à Monsieur François NEGRIER

Monsieur Benoît HARMAND est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.
Le Président remercie Madame le Maire d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune et lui donne la parole.

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux délégués et les invite à prendre le verre de l'amitié en fin de séance pour clôturer la fin de l'année dans un moment de convivialité.

Puis, il passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2015

II- LECTURE DES DECISIONS

III- Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Demande d'adhésion de la Communauté de communes du Haut Périgord au CRDD, à la rentrée scolaire, à titre dérogatoire.

IV- Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Demande d'adhésion de la commune de « Gardes le Pontaroux » au SRB Dronne au 1^{er} janvier 2016

V- Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

1°) Révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Valeuil

2°) Subdélégation d'un droit de préemption sur la commune de Brantôme

3°) Conditions d'acquisition du terrain destiné à l'accueil des gens du voyage à Brantôme

VI-Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

1°) Demande de subvention auprès de la Direction Régionale Jeunesse Sport Cohésion Sociale (DRJSCS), au titre des crédits du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour le projet « j'apprends à nager » soit une aide de 5 844 € pour un projet s'élevant à 6 367 €.

2°) Approbation du projet éducatif de l'Accueil Jeunes Dronne et Belle (pièce jointe n°1)

VII- Schéma de mutualisation des services

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Accord de principe sur l'avant-projet de rapport du schéma de mutualisation

VIII- Personnel

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Désignation de Monsieur David LAFFOREST en qualité d'Assistant de prévention au 1^{er} janvier 2016.

2°) Proposition de stage pour une durée de 6 mois de Monsieur Jean-Robert DESFARGES au poste de responsable du service entretien et exploitation

3°) Réflexion sur le remplacement de Monsieur DESFARGES en tant que responsable du centre technique de Mareuil

IX-Questions diverses et Informations : Courriers divers

Ordre du jour complémentaire

1°) Acceptation du versement du fonds de concours par la commune de Brantôme pour les travaux de l'opération Voirie Accès EHPAD.

2°) Convention de partenariat entre la société en nom personnel Embarek DJABALLAH et la communauté de communes concernant le versement d'honoraires pour le recrutement de médecins.

§§§§§§§§§§§§§§§§

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2015

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du 25 novembre. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II- LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions du Président qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision 2015/11/72 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 44a 98ca, situés aux Courrières, à Brantôme.

Décision 2015/11/73 :

D'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

Chapitre/article	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
002- excédent de fonctionnement reporté		-237 444.48
023- virement à la section d'investissement	-237 444.48	
Section d'Investissement		
021- virement de la section de fonctionnement		237 444.48
1068- excédent de fonctionnement capitalisé		237 444.48
OPERATIONS D'ORDRE		
Section de fonctionnement		
796/042 transferts de charges financières		-11 108.16
796/043 transferts de charges financières		+11 108.16
608/042 frais accessoires sur terrain en d'aménagement	-11 108.16	
608/043 frais accessoires sur terrain en d'aménagement	11 108.16	

Décision 2015/11/74 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné, d'une superficie de 44ca, situé 11 rue Gambetta, à Brantôme

Décision 2015/11/75 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 08a 44ca, situés à Peyrelevade, à Brantôme.

Décision 2015/12/76 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 10a 31ca, situés 13 rue Raymond Boucharel et le Bourg, à Mareuil.

Décision 2015/12/77 :

De signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Dronne et Belle qui précise qu'un agent du CIAS, est mis à disposition pour les mois de novembre et décembre 2015, au service technique de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Décision 2015/12/78 :

D'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Constructions Opération aire d'accueil des gens du voyage	2313/201503	4 241.00		
Dépôts et cautionnement reçus			165/16	4 241.00
TOTAL		4 241.00		4 241.00

Décision 2015/12/79 :

D'effectuer le vote de crédits supplémentaires comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap/Art.	Désignation	Montant €	Chap/Art.	Désignation	Montant
16/1641	Emprunts en €	260 000.00	16/1641	Emprunts en €	40 000.00
			16/1641	Emprunts en €	220 000.00
TOTAL		260 000.00	TOTAL		260 000.00

Décision 2015/12/80 :

D'effectuer le vote de crédits supplémentaires comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap/Art.	Désignation	Montant	Chap/Art.	Désignation	Montant
10/102291	Reprise sur FCTVA	78 588.17	27/27638	Autres créances immobilisées	161 250.00
13/1323	Département	82 661.83			
TOTAL		161 250.00	TOTAL		161 250.00

Décision 2015/12/81 :

- De supprimer la sous régie de recettes concernant les bibliothèques de Brantôme et Bourdeilles.
- De supprimer la sous régie de recettes concernant les bibliothèques de Mareuil et Monsec.
- D'effectuer un avenant à la régie de recettes de la Médiathèque à Champagnac de Bélair.

Décision 2015/12/82 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 11a 33ca, situés à Puy Foucaud, 4 et 2B avenue des Martyrs, à Brantôme.

Décision 2015/12/83 :

D'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Honoraires	011/6226	0.03		
Charges diverses de gestion courante			65/658	0.03
TOTAL		0.03		0.03

Décision 2015/12/84 :

D'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre/compte	Dénomination	Montant
011/60611	Eau et assainissement	- 3.00
023	Virement à la section d'investissement	3.00
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
16/1641	Emprunt	3.00
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
021	Virement de la section d'investissement	3.00

III- Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Demande d'adhésion de la Communauté de communes du Haut Périgord au CRDD, à la rentrée scolaire, à titre dérogatoire.

Le rapporteur informe l'Assemblée que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne auquel la communauté de communes Dronne et Belle adhère, a approuvé le 20 octobre dernier la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Haut Périgord.

Il invite le conseil communautaire à délibérer sur cette demande d'adhésion et sur la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts portant la composition du Syndicat Mixte.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la modification statutaire à la suite de la demande d'adhésion de la communauté de communes du Haut-Périgord.

Charge le Président d'accomplir les formalités résultant de cette décision.

IV- Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Demande d'adhésion de la commune de « Gardes le Pontaroux » au SRB Dronne au 1^{er} janvier 2016

Le Président informe l'Assemblée que le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne auquel la communauté de communes Dronne et Belle adhère, a approuvé le 25 septembre dernier la demande d'adhésion de la commune de Gardes le Pontaroux, au 1^{er} janvier 2016.

Il invite le conseil communautaire à délibérer sur cette demande d'adhésion et sur la modification subséquente de l'article 2 des statuts portant la composition du Syndicat Mixte.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la modification statutaire à la suite de la demande d'adhésion de la commune de Gardes le Pontaroux, au 1^{er} janvier 2016.

Charge le Président d'accomplir les formalités résultant de cette décision.

V- Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

1°) Révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Valeuil

Le Président informe de la délibération de la commune de Valeuil en date du 6 novembre sollicitant la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif.

Il rappelle la procédure engagée de révision de la carte communale de la commune de Valeuil et précise que des ajustements du zonage d'assainissement doivent être opérés de façon à mieux prendre en compte l'environnement et les nouveaux zonages situés au niveau du bourg de la commune.

Il convient en effet de garantir la cohérence avec la procédure de révision de la carte communale, et de proposer une modification du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, **décide** de :

- lancer la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Valeuil.
- demander au Président de solliciter le tribunal administratif afin qu'il nomme un commissaire-enquêteur dans le cadre d'une enquête publique.
- demander au Président de faire toutes les démarches techniques et administratives afin de rendre effective la révision envisagée.
- Signer tous les documents nécessaires de cette décision.

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER indique que le service urbanisme est mobilisé sur le travail de la révision de la carte communale de Valeuil et que de ce fait les travaux concernant la DDmarche et le PLUI sont arrêtés pour l'instant.

2°) Point sur l'aire d'accueil des gens du voyage :

- Subdélégation d'un droit de préemption sur la commune de Brantôme
- Conditions d'acquisition du terrain destiné à l'accueil des gens du voyage à Brantôme

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Madame le Maire de Brantôme informe le conseil communautaire du prix de vente du terrain de l'Etanchou, au profit de la communauté de communes Dronne et Belle, à 1 € le m², soit environ 25 000 euros.

Par ailleurs, le président indique qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles situées « Les Terrières », cadastrées section C 382 et 384, d'une superficie de 4 847 m², pour le prix de 10 000 euros.

Dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération n°2015/09/129 du 16 septembre 2015, le président est habilité à prendre les décisions concernant les droits de préemption urbains.

Il soumet son intention de préempter ces parcelles en vue de l'implantation de l'aire d'accueil de petits passages pour les gens du voyage telle que prévue au schéma départemental, pour les raisons suivantes :

- La superficie est suffisante pour l'installation de l'aire d'accueil
- La valeur du terrain est acceptable
- La situation géographique et topographique du terrain est plus adaptée que celui de l'Etanchou
- Le terrain est déjà classé en zone constructible (UY) dans le PLU de la commune de Brantôme
- Les coûts d'aménagement et d'équipement sont bien inférieurs à ceux de l'Etanchou (estimation d'une économie de 400 000€)

Madame Fabienne THORNE demande s'il sera possible d'effectuer un aménagement paysager autour de l'aire d'accueil.

Le président précise qu'une attention particulière sera apportée sur la qualité environnementale et paysagère de l'aménagement du site.

Madame Monique RATINAUD indique qu'il est possible qu'il y ait un problème d'autorisation de passage des caravanes dans le centre-ville.

Monsieur Claude MARTINOT pense que les services du conseil Départemental vont exiger la réalisation d'un rond-point pour l'accès à cette zone.

Le Président lui précise que le Conseil Départemental ne réalise plus de rond-point.

Considérant que ce terrain situé à proximité immédiate de la RD78 ne présente pas d'inconvénient majeur en termes d'accessibilité et de sécurité routière ;

Considérant que les formalités de modification du document d'urbanisme sont simplifiées ;

Considérant que le coût global de l'opération sera bien inférieur aux dépenses prévisionnelles initiales ;

Considérant que ce site répondrait mieux aux attentes des voyageurs ;

Considérant l'obligation de réaliser une aire d'accueil de petits passages à Brantôme, et ce, conformément au schéma départemental ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Pour : 35 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Martial CANDEL, Guy-José LAGARDE (suppléant de Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISSOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant de Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Jean-Claude CARTAUD (suppléant de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, Pierre

MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, François THOMAS, Olivier CHABREYROU (pouvoir donné à Monsieur COUVY) Bernadette VAN DEN DRIESSCHE (pouvoir donné à François NEGRIER)

Contre : 5 voix : Mesdames et Messieurs Fabienne THORNE, Anne-Marie CLAUZET (pouvoir donné à Fabienne THORNE)
Raymond BOUCAUD, Yves ARLOT, Christian NEYCENSAS

Abstentions : 3 voix : Mesdames et Monsieur Monique RATINAUD, Malaurie GOUT DISTINGUIN (pouvoir donné à Monique RATINAUD), Claude MARTINOT

Valide les raisons évoquées par le Président lui permettant d'exercer son droit de préemption urbain.

Arrête le choix définitif de l'implantation de l'aire d'accueil de petits passages sur les parcelles situées section C 382 et 384, au lieu-dit « les Terrières », à Brantôme, d'une contenance de 48 a 47 ca

Autorise le président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

VI-Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

1°) Demande de subvention auprès de la Direction Régionale Jeunesse Sport Cohésion Sociale (DRJSCS), au titre des crédits du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour le projet « j'apprends à nager » soit une aide de 5 844 € pour un projet s'élevant à 6 367 €.

Le Président informe l'Assemblée qu'il serait souhaitable de permettre aux enfants de notre territoire situé en milieu rural d'accéder à un savoir fondamental qui est « savoir nager ».

Il propose de mettre en place un projet sur les sites de Villars et Quinsac dans le cadre des activités périscolaires.

Ce projet aurait pour objectifs :

- ✓ Contribuer à la construction de l'individu, ici de l'enfant.
- ✓ Favoriser la citoyenneté, la vie ensemble

En effet, sur le territoire, de nombreux enfants ne savent pas nager et n'ont pas la possibilité d'accéder à une piscine couverte (pas de moyen de transport, coût des cours de natation, etc...).

Le coût total du projet s'élève à 6 367 € HT

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 15 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 décembre 2015 ;

Monsieur OUISTE précise que les enfants de Quinsac et Villars participeront à ces séances de natation à la piscine de Nontron.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

Pour : 41 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Martial CANDEL, Guy-José LAGARDE (suppléant de Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Bernard MERLE(suppléant de Henri FAISSOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant de Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Jean-Claude CARTAUD (suppléant de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, François THOMAS, Fabienne THORNE, Anne-Marie CLAUZET (pouvoir à Fabienne THORNE), Malaurie GOUT DISTINGUIN (pouvoir à Monique RATINAUD) Olivier CHABREYROU (pouvoir à Jean-Paul COUVY), Bernadette VAN DEN DRIESSCHE pouvoir à François NEGRIER).

Abstentions : 2 voix : Messieurs Jean-Claude FAGETE, Benoît HARMAND

Donne un avis favorable à la mise en place du projet « j'apprends à nager » pour un coût total de 6 367 € HT.

Sollicite une aide financière auprès du Centre National pour le Développement du Sport conformément à l'appel à projet « j'apprends à nager », soit 5 844 €.

S'engage à voter les crédits nécessaires au budget 2016

Charge le Président d'accomplir les formalités résultant de cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur Jean-Claude FAGETE tient à souligner qu'il s'abstient « au motif que la compétence « j'apprends à nager » fait partie des missions de l'Education Nationale inscrite dans les programmes et que ce projet TAP, aussi intéressant soit-il, s'immisce dans un domaine qui relève normalement du ministère de l'Etat ». Monsieur Alain OUISTE rappelle que certains enseignants demandent à ce que les activités périscolaires proposent des ateliers dans la continuité de leur projet éducatif.

2°) APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL JEUNES DRONNE ET BELLE (pièce jointe n°1)

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le projet éducatif accueil jeunes Dronne et Belle qui a été annexé pour information à la convocation. Vu l'avis favorable de la commission en date du 14 décembre 2015 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 décembre 2015 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve le projet éducatif accueil jeunes Dronne et Belle présenté.

Autorise le Président ou son Vice-Président à le signer et à accomplir les formalités résultant de cette décision.

VII- Schéma de mutualisation des services

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Accord de principe sur l'avant-projet de rapport du schéma de mutualisation

Le Président rappelle que la loi portant réforme des Collectivités Territoriales a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation entre l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

La mutualisation des services, basée sur le volontariat, entre la communauté de communes et ses communes membres doit se faire de façon progressive sur la durée du mandat en fonction des travaux du comité de pilotage et des décisions communautaires et communales.

Le Président informe l'assemblée qu'un avant-projet du rapport du schéma de mutualisation a été présenté en conseil communautaire le 25 novembre 2015 pour ouvrir un débat sur la mutualisation des services.

Un comité de pilotage paritaire a été constitué et est chargé de la mise en œuvre de la mutualisation des services sur la base des objectifs définis par les élus de la communauté de communes et de ses communes membres.

Le 9 décembre dernier, le comité de pilotage a défini un avant-projet précisant les enjeux de la mutualisation, les objectifs, les actions de mutualisation déjà en cours.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cet avant-projet.

➤ **Intervention de Monsieur PEYROU** : Il est favorable au schéma de mutualisation, cependant il souhaiterait qu'une attention particulière soit portée sur le pacte fiscal et financier.

Le Président lui répond que le comité de pilotage travaillera sur l'évaluation de l'impact financier de ce schéma sur les dépenses communales et communautaires.

➤ **Intervention de Monsieur De MONTETY** : Il s'interroge sur la mise en place de ce schéma, et redoute « la course à la concentration »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

Pour : 42 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Martial CANDEL, Guy-José

LAGARDE (suppléant de Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE(suppléant de Henri FAISSOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant de Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Jean-Claude CARTAUD (suppléant de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, François THOMAS, Fabienne THORNE, Anne-Marie CLAUZET (pouvoir à Fabienne THORNE), Malaurie GOUT DISTINGUIN (pouvoir à Monique RATINAUD), Olivier CHABREYROU (pouvoir à Jean-Paul COUVY), Bernadette VAN DEN DRIESSCHE (pouvoir à François NEGRIER).

Abstention : 1 voix : Monsieur Bernard de MONTETY,

Donne un avis favorable sur l'avant-projet du rapport du schéma de mutualisation présenté.

Charge le Président de mener toutes les démarches nécessaires afin de finaliser le rapport du schéma de mutualisation.

VIII- Personnel

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Désignation de Monsieur David LAFFOREST en qualité d'Assistant de prévention au 1^{er} janvier 2016.

Le Président informe l'assemblée que Monsieur David LAFFOREST va exercer ses fonctions d'assistant de prévention au sein de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2016. Sa mission a pour objet principal d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Il interviendra, dans un premier temps, pour les services de la communauté de communes et dans un deuxième temps, il apportera un soutien aux communes qui le souhaitent.

Il sera également chargé d'apporter une aide à Monsieur DESFARGES qui a été retenu au poste de responsable du service entretien et exploitation des trois centres pour une période de stage probatoire de 6 mois.

Le Président indique que cinq candidatures en interne ont été examinées. Les agents ont montré leur motivation à ce poste mais la candidature de Monsieur DESFARGES a été retenue en raison de son expérience professionnelle et de son ancienneté.

Il ajoute qu'il n'y aura pas de recrutement pour le moment. Un bilan sera fait à la fin de la période de stage.

Ordre du jour complémentaire

1°) Acceptation du versement du fonds de concours par la commune de Brantôme pour les travaux de l'opération Voirie Accès EHPAD.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le rapporteur explique à l'assemblée qu'un fonds de concours est une participation financière versée entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Il rappelle que la commune de Brantôme avait engagé avant la fusion les travaux de voirie et réseaux pour l'accès à l'EHPAD.

L'opération n'étant pas terminée au 1^{er} janvier 2014, la commune, n'ayant plus la compétence, a transféré le reste à réaliser d'un montant de 135 100€ à la communauté de communes Dronne et Belle.

La communauté de communes a poursuivi et achevé la réalisation des travaux en 2014 et 2015. Par conséquent, il convient donc de solliciter le versement du fonds de concours calculé comme suit :

Reste à réaliser transféré la commune	135 100 €		
Dépenses réalisées en 2014	39 671.28 €	FCTVA : 15.761%	6 252.59 €
Dépenses réalisées en 2015	95 428.72 €	FCTVA : 16.404%	15 654.13€

Le montant du fonds de concours à verser par la commune de Brantôme s'élève à :
 $135\ 100\text{€} - (6\ 252.59\text{€} + 15\ 654.13\text{€}) = 113\ 193.28\text{€}$

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 décembre 2015

Le rapporteur invite le conseil communautaire à se prononcer sur le versement du fonds de concours par la commune de Brantôme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte le montant du fonds de concours de 113 193.28€ versé par la commune de Brantôme.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2°) Convention de partenariat entre la société en nom personnel Embarek DJABALLAH et la communauté de communes concernant le versement d'honoraires pour le recrutement de médecins.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de signer une convention de partenariat avec la société de placement pour le recrutement d'un médecin généraliste pour la maison de santé pluridisciplinaire de Mareuil.

Il explique les conditions de la prestation de placement. Le contrat prend effet au jour de sa signature et est conclu pour une durée déterminée de 3 mois, renouvelable ou prorogée pour une durée de trois mois.

Le prix de la prestation est fixé pour une somme forfaitaire de 7 500 € HT payable à la conclusion et signature du bail par le praticien présenté par la société.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 16 décembre 2015

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

Pour : 38 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Guy-José LAGARDE (suppléant de Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISSE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Jean-Claude CARTAUD (suppléant de Pascal MAZOUAUD), Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, François THOMAS, Malaurie GOUT DISTINGUIN (pouvoir à Monique RATINAUD, Olivier CHABREYROU (pouvoir à Jean-Paul COUVY), Bernadette VAN DEN DRIESSCHE (pouvoir à François NEGRIER).

Contre : 3 voix : Mesdames Fabienne THORNE, Anne Marie CLAUZET (pouvoir à Fabienne THORNE) et Monsieur Alain PEYROU

Abstentions : 2 voix : Messieurs Martial CANDEL et Alain LAVAUD

Approuve la convention de partenariat avec la société de placement en nom personnel Embarek DJABALLAH concernant le recrutement d'un médecin généraliste pour la maison de santé pluridisciplinaire à Mareuil.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

IX-Questions diverses et Informations

I-Informations diverses

✓ **Lettre de la Préfecture du 23 nov.2015 :**

Subvention d'un montant de 47 378.25 euros au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) accordée au titre de l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme :

- 41 120.00 euros au titre du PLUi
- 5 258.25 euros au titre de l'élaboration du RLPi

✓ **Réunion avec le maître d'œuvre A2I concernant les aménagements des centres-bourgs ce mercredi 16 décembre 2015 :**

- Lancement des avant-projets d'aménagement des centres-bourgs de Biras, La Chapelle Faucher et Saint Pancrace
- Point d'avancement des travaux du centre bourg de Cantillac

✓ **Lettre transmise le 7 décembre 2015, au Président du Conseil Départemental concernant les travaux d'aménagement des traverses afin de prendre rang au titre de la programmation des travaux et l'octroi des aides financières pour les communes de :**

- La Rochebeaucourt
- Brantôme
- Monsec

✓ **Lettre adressée à Monsieur LANTERNE, maître d'œuvre, pour lancer la consultation pour les travaux des cabinets médicaux à Brantôme**

✓ **Participation forfaitaire annuelle de 10 000 euros allouée par le SIVOSS de Brantôme, pour la prestation «gestion administrative et comptable du syndicat »**

✓ **Affaire MARQUET**

Monsieur MARTINOT informe le conseil communautaire de sa démarche personnelle qu'il a engagée face à la situation critique de l'entreprise MARQUET de Villars.

Une association a été créée pour soutenir les entreprises en difficulté (A.S.E.D), les statuts sont en cours de validation par les services de la Préfecture.

L'entreprise a bénéficié d'un sursis pour la liquidation de l'entreprise jusqu'au 12 février 2015 grâce aux actions et aux souscriptions des donateurs. Il ajoute que des ventes de chaussures se font à Brantôme et sur le marché de Noël à Périgueux par les salariés de l'entreprise.

Il remercie les bénévoles qui se sont associés à cette démarche et ils espèrent tous que l'entreprise « made in France » qui possède un savoir-faire et un bon outil de travail pourra être « sauvée ».

Le Président remercie Monsieur MARTINOT et tous ces bénévoles pour leur dévouement.

✓ **Dénomination « commune touristique » :**

La Communauté de communes, compétente en matière de tourisme dépose les demandes en lieu et place des communes membres, auprès des services de la Préfecture.

La commune de Brantôme a transmis un dossier pour une demande de classement « commune touristique »

Le Président demande quelles sont les communes qui souhaiteraient également demander ce classement ?

Les communes devront déposer leur dossier dans les plus brefs délais au siège de la communauté de communes.

II-Point sur les travaux des différentes commissions

Chaque Vice-Président a fait le point sur les travaux de leur commission : le procès-verbal sera adressé aux membres des commissions respectives et dans chaque mairie.

Commission « Développement économique, numérique-communication

- Intervention de Monsieur BROYER, Directeur d'Orange chargé des relations avec les collectivités locales Dordogne-Lot et Garonne a présenté l'état actuel du réseau de la communauté de communes. Orange a en charge de maintenir, entretenir et rénover le réseau qui est utilisé par tous les opérateurs.

- **Etude concernant la réimplantation de la recyclerie du « Tricycle enchanté » :**

Le Président informe le conseil que les services de l'Agence Technique Départementale ont adressé deux pré-études concernant l'implantation de la recyclerie « le Tricycle enchanté », l'une sur la ZAE de Valeuil et l'autre dans les anciens locaux de la SNOR

Ce dossier sera de nouveau examiné en commission.

Dates à retenir pour les prochains mois :

Le Président soumet les dates des prochaines réunions

Mois de janvier 2016 :

Le jeudi 7 janvier au CIAS :

- A 16 heures : réunion « Equipements sportifs » (Frédéric VILHES)
- A 18 heures : réunion « écoles » (Benoît HARMAND)

Le mercredi 20 janvier au CIAS à 9 h : réunion du comité de pilotage (schéma de mutualisation)

Le jeudi 21 janvier au CIAS à 17 h 30 : réunion de bureau

Le vendredi 22 janvier : Vœux du Président à la salle du Dolmen à Brantôme

Le mercredi 27 janvier à 18 h : réunion du conseil communautaire : lieu à retenir

Mois de février 2016

Le mercredi 17 février au CIAS à 17 h 30 : réunion de bureau

Le mercredi 24 février à 18 h : réunion du conseil communautaire : lieu à retenir

Mois de mars 2016

Le mercredi 09 mars au CIAS à 17 h 30 : réunion de bureau

Le mercredi 16 mars à 18 h : réunion du conseil communautaire : lieu à retenir

Mois d'avril 2016

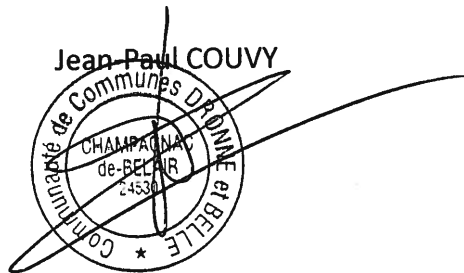
Le mercredi 06 avril au CIAS à 17 h 30 : réunion de bureau

Le mercredi 13 avril à 18 h : réunion du conseil communautaire : lieu à retenir

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20 heures

Le Président,

Le secrétaire de séance,


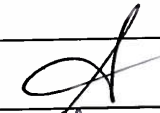

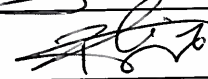

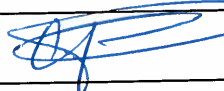
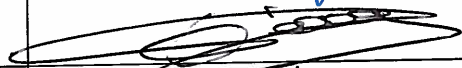



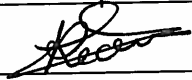
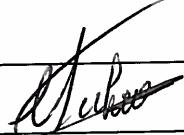
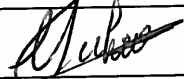


Jean-Paul COUVY


Benoît HARMAND


REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE le 27 janvier 2016

Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2015

Membres titulaires	Signature
AIMONT Jean-Luc	
ARLOT Yves	
BOSDEVESY Michel	
BOUCAUD Raymond	
BOYER Josiane	
CANDEL Martial Henri	
CATUSSE Anita LAGARDE Guy Josie	
CHABREYROU Olivier	
CHAPEAU Gaston	
CHARRON Eric	
CLAUZET Anne-Marie	vide carte
COMBEALBERT Gérard	
COUVY Jean-Paul	
DE MONTETY Bernard	
DESJARDINS Martine	
DUBREUIL Michel	
DUVERNEUIL Guy Robert	
FAGETE Jean-Claude	exuse pour
FAISSOLE Henri	
GOUT DISTINGUIN Malaurie	vide carte
GROLHIER Jean-Pierre	
HARMAND Benoît	
LAGARDE Jean-Jacques stemmen ten acbine	
LANDAIS Anémone	

MARCHAND Jean-Marie	<i>M. Marchand</i>
MARTINOT Claude	
MARTINOT Jean-Jacques	
MAZIERE Christian	<i>Clay</i>
MAZIERES Sylvie	
MAZOUAUD Pascal	
MILLARET Francis	
MORIN Pierre	
NADAL Jean-Michel	
NEGRIER François	
NEYCENSAS Christian	<i>abstention</i> 
NIQUOT Pierre	
OUISTE Alain	
PEYROU Alain	
RATINAUD Monique	
RAVON Jean-Robert	
REVIDAT Francis	
ROUMAILLAC Catherine	
SECHERE Claude	
THOMAS François	
THORNE Fabienne	<i>abstention</i> 
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette	
VILHES Frédéric	